

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

24 NOVEMBRE 1958

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

1^{re} ANNÉE N° 24

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Session d'octobre 1958

Procès-verbaux des séances

<i>Procès-verbal de la séance du mardi 21 octobre 1958</i>	497/58
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 22 octobre 1958</i>	500/58
<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 23 octobre 1958</i>	501/58
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 24 octobre 1958</i>	503/58

Composition du bureau, des commissions et des groupes politiques

<i>Modifications intervenues depuis la publication du Journal Officiel des Communautés n° 1 du 20 avril 1958</i>	505/58
--	--------

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Communications

<i>Recours introduit le 6 novembre 1958 par la société anonyme Union sidérurgique lorraine (Sidélor) et autres contre la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (affaire n° 43-58)</i>	507/58
---	--------

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

CONSEIL DE MINISTRES

Décisions, avis et consultations

<i>Avis conforme donné par le Conseil, au titre de l'article 53, alinéa 1, b, du Traité, sur un projet de décision de la Haute Autorité prorogeant la décision n° 16-58 du 24 juillet 1958 instituant un mécanisme finan- cier permettant d'assurer l'approvisionnement régulier en ferraille du marché commun</i>	508/58
--	--------

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

SESSION D'OCTOBRE 1958

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 1958

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

La séance est ouverte à 10 h 35.

Reprise de la session

M. le Président déclare reprise la session annuelle de l'Assemblée Parlementaire Européenne, qui avait été interrompue le 27 juin dernier.

Hommage à la mémoire de S. S. Pie XII

M. le Président rend hommage à la mémoire de S. S. Pie XII.

Cour de Justice

M. le Président informe l'Assemblée que la Cour de Justice unique, visée aux articles 3 et 4 de la Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, est entrée en fonction à la date du 7 octobre 1958

et que, par l'application de l'article 4 de la Convention sus-mentionnée, elle remplace, à compter de cette date, la Cour prévue à l'article 32 du Traité instituant la C.E.C.A.

Bureau du Comité économique et social

M. le Président donne connaissance à l'Assemblée de la composition du bureau du Comité économique et social.

Ce bureau est composé comme suit:

Président: M. Roger Marin de Staercke.

Vice-présidents: MM. Giuseppe Cantoni, Ludwig Rosenberg.

Membres: MM. Maurice Bouladoux, Ernst Falkenheim, Jean de Précigout, Derk Roemers, Raymond Rollinger, Bruno Storti.

Démission d'un représentant

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Elbrächter.

L'Assemblée prend acte de cette démission.

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— Rapport de la Commission de l'Euratom sur la situation des industries nucléaires dans la Communauté (doc. n° 36).

— Premier rapport général de la Commission de la Communauté Économique Européenne sur l'activité de la Communauté (1^{er} janvier 1958 — 17 septembre 1958) (doc. n° 37).

— Premier rapport général de la Commission de l'Euratom sur l'activité de la Communauté (janvier 1958 — septembre 1958) (doc. n° 38).

Conformément à l'article 23 du règlement, les différentes parties des deux rapports généraux (doc. 37 et 38) ont été envoyées aux commissions compétentes.

Situation économique de la Communauté

M. le Président informe l'Assemblée de la distribution du rapport sur la situation économique de la Communauté, établi par un groupe d'experts désignés par la Commission de la Communauté Économique Européenne.

Ordre des travaux

Sur proposition du Comité des présidents, et après intervention de M. Sassen, *membre de la Commission de l'Euratom*, l'Assemblée fixe comme suit l'ordre de ses travaux:

Aujourd'hui:*Matin:*

Communications:

— de M. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*;

— de MM. Medi, *vice-président*, et de Groote, *membre de la Commission de l'Euratom*;

— de M. Müller-Armack, au nom de M. Erhard, *président en exercice du Conseil de la Communauté Économique Européenne*.

Après-midi:

Réunions des groupes politiques.

*Demain, mercredi 22 octobre:**Matin:*

Réunions de commissions.

Après-midi:

Débats sur la communication et le rapport général de la Commission de la Communauté Économique Européenne ainsi que, éventuellement, sur la déclaration de M. Müller-Armack, puis sur la communication et le rapport général de la Commission de l'Euratom, ces débats étant poursuivis jusqu'à leur terme, au besoin au cours d'une séance de nuit.

*Jeudi 23 octobre:**A 9 h 30:*

Communication de M. Finet, *président de la Haute Autorité*, sur la situation actuelle dans le marché commun du charbon, les mesures susceptibles de remédier à cette situation et les résultats de l'échange de vues avec le Conseil spécial de Ministres à ce sujet.

Ensuite interruption de séance afin de permettre aux groupes et aux commissions de délibérer.

L'après-midi, à partir de 17 h:

Débat sur la communication de M. Finet.

Vendredi 24 octobre:

Matin, à partir de 9 h 30:

Fin du débat sur la communication de M. Finet.

Vérification de pouvoirs

Sur proposition du bureau, qui a procédé à l'examen des pouvoirs de représentants désignés pendant l'interruption de la session, l'Assemblée valide les pouvoirs de:

MM. Bertrand, Bohy, De Block, Dehousse, De Kinder, M^{me} de Riemaeker-Legot, MM. De Smet, Duvieusart, Gailly, Janssens, Leemans, le Hodey, Motz, Smets.

Nominations dans les commissions

En application des dispositions des paragraphes 4 et 5 de l'article 38 du règlement, l'Assemblée ratifie les nominations suivantes:

— dans la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer, celle de M. Duvieusart, en remplacement de M. Wigny;

— dans la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, celle de M. le Hodey, en remplacement de M. Wigny;

— dans la commission des transports, celle de M. le Hodey, en remplacement de M. Duvieusart;

— dans la commission des affaires sociales, celle de M. Richarts, en remplacement de M. Burgbacher;

— dans la commission de l'agriculture, et dans la commission des transports, celle de M. De Kinder, en remplacement de M. Mage;

— dans la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers, dans la commission des investis-

sements, des questions financières et de la politique à long terme, et dans la commission des transports, celle de M. Motz, en remplacement de M. Warnant.

Déclaration de M. le Président de la Commission de la Communauté Économique Européenne

M. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*, fait une déclaration relative au premier rapport général de la Commission du Marché commun sur l'activité de la Communauté.

Déclarations du vice-président et d'un membre de la Commission de l'Euratom

MM. Medi, *vice-président*, et de Groote, *membre de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, font des déclarations relatives au premier rapport général de la Commission de l'Euratom sur l'activité de la Communauté.

Communication au nom du président du Conseil de la Communauté Économique Européenne

Intervient M. Müller-Armack, au nom de M. Erhard, *président du Conseil de la Communauté Économique Européenne*.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain mercredi 22 octobre, à 15 h avec l'ordre du jour suivant:

— débat sur les communications et rapports généraux des commissions européennes et sur la communication du Conseil de la Communauté Économique Européenne.

La séance est levée à 13 h 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 1958**PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN***Président*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Documents de travail

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de la Commission de la Communauté Économique Européenne un document de travail sur la situation de l'agriculture dans la Communauté, ainsi qu'un document de travail sur la situation et la structure politiques, administratives, économiques et sociales des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté, et annonce que ces documents, qui ont été établis à l'intention des membres de l'Assemblée Parlementaire Européenne, seront distribués.

Communauté Économique Européenne

Dans le débat sur la déclaration faite au nom de la Commission de la Communauté Économique Européenne, la discussion d'ensemble du premier rapport général présenté par cette Commission (doc. n° 37) et le débat sur la déclaration faite au nom du président du Conseil de cette Communauté, interviennent MM. Poher, *président du groupe démocrate-chrétien*, Kreyssig, *au nom du groupe socialiste*, Margulies, *au nom du groupe des libéraux et apparentés*.

PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN*Vice-président*

Interviennent MM. Devinat, Bohy, Boutemy, Blaisse. M^{me} Strobel, MM. Lichtenauer, Nederhorst.

Ordre des travaux

M. le Président informe l'Assemblée que M. Wigny, *ministre des affaires étrangères du royaume de Belgique, membre des Conseils des Communautés européennes*, prendra la parole devant l'Assemblée demain jeudi, à 9 h 30, avant la déclaration de M. Finet, *président de la Haute Autorité*, sur la situation actuelle dans le marché commun du charbon.

Communauté Économique Européenne (suite)

Après intervention de M. le Président et de MM. Poher, Medi, *vice-président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique*, Boutemy, Van der Goes van Naters, l'Assemblée décide que le débat sera interrompu de 19 h 30 à 22 h.

Dans la suite du débat, interviennent MM. Van der Goes van Naters, Furler, Van der Goes van Naters, Kopf, Lücker.

La séance est suspendue à 19 h 35.

Elle est reprise à 22 h 10.

PRÉSIDENCE DE M. VANRULLEN*Vice-président***Dépôt d'un document**

L'Assemblée prend acte du dépôt d'une proposition de résolution de M. Carboni, relative au siège de l'Assemblée Parlementaire Européenne, renvoyée à la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles (doc. n° 39).

Communauté Économique Européenne (suite)

Dans la suite du débat, interviennent MM. Hallstein, *président*, Malvestiti et Marjolin, *vice-président de la Commission de la Communauté Économique Européenne*.

Communauté Européenne de l'Énergie Atomique

À 9 h 30:

Dans le débat sur les déclarations faites au nom de la Commission de l'Euratom et la discussion d'ensemble du premier rapport général présenté par cette Commission (doc. n° 38), intervient M. Burgbacher, *au nom du groupe démocrate-chrétien*.

PRÉSIDENCE DE M. KALBITZER*Vice-président*

Interviennent MM. Alric, *au nom du groupe des libéraux et apparentés*, Ratzel, *au nom du groupe socialiste*.

L'Assemblée décide de reporter la suite du débat à la séance de demain matin, après la déclaration de M. Wigny.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain, jeudi 23 octobre, avec l'ordre du jour suivant:

— Déclaration de M. Wigny, *ministre des affaires étrangères du royaume de Belgique, membre des Conseils des Communautés européennes*;

— Suite du débat sur les déclarations faites par la Commission de l'Euratom et de la discussion d'ensemble du premier rapport général présenté par cette Commission;

— Déclaration de M. Finet, *président de la Haute Autorité*, sur la situation actuelle dans le marché commun du charbon, les mesures susceptibles de remédier à cette situation et les résultats de l'échange de vues avec le Conseil spécial de Ministres à ce sujet.

À 17 heures:

— Débat sur la déclaration de M. le Président de la Haute Autorité.

La séance est levée à 0 h 10.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 1958**PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN***Président*

La séance est ouverte à 9 h 35.

Au nom de l'Assemblée, M. le Président remercie M. Wigny et l'invite à être, auprès du Conseil de Ministres, l'interprète de l'Assemblée en ce qui concerne l'urgence du choix du siège des institutions.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Déclaration de M. Wigny

M. Wigny, *ministre des affaires étrangères du royaume de Belgique, membre des Conseils des Communautés européennes*, fait une déclaration.

Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (suite)

Dans la suite du débat sur les déclarations faites au nom de la Commission de l'Euratom et de la discussion d'ensemble du premier rapport général présenté par cette Commission (doc. n° 38) intervient M. Medi, *vice-président de la Commission de l'Euratom*.

PRÉSIDENCE DE M. JANSSENS

*Vice-président***Déclaration de M. le Président de la Haute Autorité**

M. Finet, *président de la Haute Autorité*, fait une déclaration sur la situation actuelle dans le marché commun du charbon, les mesures susceptibles de remédier à cette situation et les résultats de l'échange de vues avec le Conseil spécial de Ministres à ce sujet.

La séance est suspendue à 11 h 10.

Elle est reprise à 17 h 30.

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

*Président***Dépôt d'un document**

L'Assemblée prend acte du dépôt d'une proposition de résolution de M. van Campen et

plusieurs de ses collègues membres de la commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme, relative à la dénomination de cette commission (doc. n° 40).

Dénomination d'une commission

Sur proposition du Comité des présidents, l'Assemblée décide de procéder à la discussion immédiate, sans renvoi en commission, de la proposition de résolution de M. van Campen et plusieurs de ses collègues, relative à la dénomination de la commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme.

L'Assemblée adopte la résolution suivante:

RÉSOLUTION**relative**

à la dénomination de la commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme

«L'Assemblée Parlementaire Européenne,

décide que:

la commission figurant sous le n° 6 de la résolution du 20 mars 1958 et y dénommée commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme,

prend le nom de:

commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.»

Marché commun du charbon

Dans le débat sur la déclaration de M. Finet, *président de la Haute Autorité*, sur la situation actuelle dans le marché commun du charbon, les mesures susceptibles de remédier à cette situation et les résultats de l'échange de vues avec le Conseil spécial de Ministres à ce sujet, interviennent MM. Korthals, Leemans, *au nom du groupe démocrate-chrétien*.

PRÉSIDENCE DE M. HAZENBOSCH

*Vice-président***Dépôt d'un document**

L'Assemblée prend acte du dépôt d'une proposition de résolution de M. Leemans, présentée au nom du groupe démocrate-chrétien, relative à la situation du marché commun du charbon (doc. n° 41).

Marché commun du charbon (suite)

Dans la suite du débat, interviennent MM. Battaglia, *au nom du groupe des libéraux et apparentés*, Deist, *au nom du groupe socialiste*, De Smet.

Rappel au règlement

Intervient M. Carboni.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain, vendredi 24 octobre, à 10 h, avec l'ordre du jour suivant:

— Suite du débat sur la déclaration de M. le Président de la Haute Autorité sur le marché commun du charbon.

La séance est levée à 20 h 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 1958

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT SCHUMAN

Président

La séance est ouverte à 10 h 05.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Ordre d'inscription des orateurs

En réponse à un rappel au règlement de M. Carboni, au cours de la séance d'hier, M. le Président informe l'Assemblée que la question des modalités d'application de l'article 32, paragraphe 2, du règlement, relatif à l'ordre d'inscription des orateurs, sera soumise au bureau dans sa réunion du 4 décembre 1958.

Interviennent M. Carboni, M. le Président, MM. Bertrand, Dehousse.

Marché commun du charbon (suite)

Dans la suite du débat sur la déclaration de M. Finet, *président de la Haute Autorité*, sur la situation actuelle dans le marché commun du charbon, les mesures susceptibles de remédier à cette situation et les résultats de l'échange de vues avec le Conseil spécial de Ministres à ce sujet, interviennent MM. Carboni, De Vita, Vanrullen, Teitgen, Nederhorst, Burgbacher, Dehousse, M. le Président, MM. Deist, Bertrand,

Dehousse, M. le Président, MM. Korthals, Kapteyn, Deist, Margue, M. le Président, MM. Finet, *président de la Haute Autorité*, Spierenburg, *vice-président de la Haute Autorité*, Blücher, *membre de la Haute Autorité*, Coppé, *vice-président de la Haute Autorité*, Giaccherio, *membre de la Haute Autorité*, Finet, *président de la Haute Autorité*, M. le Président.

L'Assemblée décide de renvoyer la proposition de résolution n° 41 de M. Leemans, relative à la situation du marché commun du charbon, ainsi que les amendements s'y rapportant, à la commission du marché intérieur de la Communauté et aux diverses autres commissions, pour les matières qui sont de leur compétence, ces commissions devant faire rapport à l'Assemblée, vraisemblablement en décembre prochain.

Allocution de M. le Président**Calendrier des prochains travaux**

Sur proposition du Comité des présidents, l'Assemblée décide de tenir ses prochaines séances à partir du 15 décembre 1958, avec un ordre du jour où devront obligatoirement figurer:

— l'avis à donner aux Conseils des Communautés européennes sur le projet de budget de ces Communautés;

— la consultation à donner au sujet de la fixation des normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs;

— le rapport à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur l'activité de l'Assemblée.

Cet ordre du jour pourra éventuellement être complété, sur propositions ultérieures du Comité des présidents.

Adoption du procès-verbal de la présente séance

Conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement, l'Assemblée adopte le procès-verbal de la présente séance.

Interruption de la session

M. le Président déclare interrompue la session de l'Assemblée Parlementaire Européenne jusqu'au 15 décembre 1958.

La séance est levée à 13 h 40.

COMPOSITION DU BUREAU, DES COMMISSIONS ET DES GROUPES POLITIQUES

**MODIFICATION INTERVENUES DEPUIS LA PUBLICATION
DU JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS N° 1 DU 20 AVRIL 1958 ⁽¹⁾**

GROUPES POLITIQUES

Groupe démocrate-chrétien

Supprimer le nom de M. P. L. J. J. Wigny.

Ajouter le nom de M. Philippe le Hodey.

Groupe socialiste

Supprimer le nom de M. Jozef Mage.

Ajouter le nom de M. Roger De Kinder.

Groupe des libéraux et apparentés

Supprimer les noms de MM. Alexander Elbrächter et Pierre Warnant.

Ajouter les noms de MM. Yves Estève et Roger Motz.

COMMISSIONS

Dénomination

La commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme prend la dénomination suivante:

*commission de la politique économique à long terme,
des questions financières et des investissements*

Constitution d'une sous-commission

La commission des affaires politiques et des questions institutionnelles a nommé une sous-commission désigné sous le nom de:

sous-commission du suffrage universel

et composée de:

Président — Fernand Dehousse

Vice-président — Natale Santero

⁽¹⁾ Voir les modifications au Journal Officiel n° 4 du 11 juin 1958 et n° 9 du 26 juillet 1958.

Membres: André Boutemy
Enrico Carboni
Edouard Corniglion-Molinier
M. van der Goes van Naters
Ludwig Metzger
Maria Probst
W. J. Schuijt

Composition des commissions

- *Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer:*
Remplacer M. P. L. J. J. Wigny par M. Jean Duvieusart.
 - *Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles:*
Remplacer M. P. L. J. J. Wigny par M. Philippe le Hodey.
 - *Commission des transports:*
Remplacer M. Jean Duvieusart par M. Philippe le Hodey,
Remplacer M. Jozef Mage par M. Roger De Kinder,
Remplacer M. Pierre Warnant par M. Roger Motz.
 - *Commission des affaires sociales:*
Remplacer M. Friedrich Burgbacher par M. Hans Richarts.
 - *Commission de l'agriculture:*
Remplacer M. Jozef Mage par M. Roger De Kinder.
 - *Commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers:*
Remplacer M. Pierre Warnant par M. Roger Motz.
 - *Commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements:*
Remplacer M. Pierre Warnant par M. Roger Motz.
-

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COMMUNICATIONS

Recours introduit le 6 novembre 1958 par la société anonyme Union sidérurgique lorraine (SIDÉLOR) et autres contre la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

(Affaire n° 43-58)

La Cour a été saisie le 6 novembre 1958 d'un recours formé contre la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier par

la société anonyme Union sidérurgique lorraine (SIDÉLOR), à Metz (Moselle);

la société anonyme des Aciéries et tréfileries de Neuves-Maisons, Chatillon, à Paris;

la société anonyme des Hauts fourneaux de la Chiers, à Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle);

la société anonyme des Fonderies de Pont-à-Mousson, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle);

la société anonyme Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels (U.C.P.M.I.), à Paris;

la société anonyme Métallurgique de Knutange, à Paris;

la société de Wendel et C^o, S.A., à Paris;

la société anonyme Union sidérurgique du nord de la France (USINOR), à Paris;

la société anonyme Forges et aciéries de Nord et Lorraine, à Paris;

la société anonyme Lorraine de laminage continu (SOLLAC), à Paris;

la société anonyme Lorraine-Escaut, à Paris;

représentées par M. René Terrel, secrétaire général de la Chambre syndicale de la sidérurgie française, faisant élection de domicile au bureau de la Chambre syndicale de la sidérurgie française, 49, boulevard Joseph-II à Luxembourg, assistées de M^e André Garnault, avocat à la Cour d'Appel de Paris, désigné en tant que de besoin comme leur représentant.

Les sociétés requérantes demandent l'annulation de la décision implicite de refus opposée par la Haute Autorité à la demande qu'elles lui avaient adressée en date du 9 août 1958, en ce qui concerne l'ouverture du point frontière de Venlo pour le transport par chemin de fer des combustibles en provenance d'Allemagne à destination de la France.

Les requérantes demandent qu'il plaise à la Cour:

«... constatant le silence opposé par la Haute Autorité à la demande formulée par la Chambre syndicale de la sidérurgie française aux termes de sa lettre du 9 août 1958, faisant référence à celle du 3 mars 1958, prononcer la nullité de la décision implicite de rejet ainsi prise par ladite Autorité, et ce par application des articles 2, paragraphe 2, 4 a) et b), 70, alinéas I et 2 et 35 du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier;

Condamner la Haute Autorité en tous les dépens».

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

CONSEIL DE MINISTRES

DÉCISIONS, AVIS ET CONSULTATIONS

AVIS CONFORME

donné par le Conseil, au titre de l'article 53, alinéa 1, b, du Traité, sur un projet de décision de la Haute Autorité prorogeant la décision n° 16-58 du 24 juillet 1958 instituant un mécanisme financier permettant d'assurer l'approvisionnement régulier en ferraille du marché commun

Par lettres en date des 3 et 10 octobre 1958, la Haute Autorité a sollicité du Conseil, au titre de l'article 53, alinéa 1, b, du Traité, l'avis conforme sur un projet de décision — modifié par lettre en date du 13 octobre 1958 ainsi qu'au cours de la session du Conseil des 13 et 14 octobre 1958 — prorogeant la décision n° 16-58 du 24 juillet 1958 instituant un mécanisme financier permettant d'assurer l'approvisionnement régulier en ferraille du marché commun.

Le Conseil, réuni en sa 53^e session les 13 et 14 octobre 1958, a donné l'avis conforme demandé par la Haute Autorité.

Par le Conseil

Le président

L. WESTRICK

VIENT DE PARAÎTRE :

**«RAPPORT SUR LA SITUATION DES INDUSTRIES NUCLÉAIRES
DANS LA COMMUNAUTÉ»**

**(Rapport de la Commission de la Communauté Européenne de
l'Énergie Atomique (Euratom) visé à l'article 213 du Traité)**

Ce rapport, qui décrit la situation des industries nucléaires dans les six pays au moment de l'entrée en vigueur du Traité de l'Euratom, est divisé en neuf chapitres:

- I. Organisations nationales et internationales
- II. La production d'uranium et de thorium
- III. Le cycle de combustible
- IV. Modérateurs et matières diverses
- V. Réacteurs de recherche
- VI. Réacteurs de puissance
- VII. Radio-isotopes: Production et applications
- VIII. L'énergie nucléaire et l'industrie
- IX. L'économie énergétique de l'Euratom

Il contient d'autre part des listes des réacteurs de recherche et de puissance dont la construction avait été commencée ou terminée ou dont la réalisation avait été décidée au moment de sa rédaction; une carte de la Communauté qui montre l'implantation des principales installations; une annexe qui explique quelques notions de base scientifiques qui interviennent dans l'industrie nucléaire; ainsi qu'une annexe qui contient les principales unités de mesure et symboles d'usage utilisés dans le texte.

Après avoir résumé la situation de ce qui a été appelé «Euratom année zéro», le rapport constate: «ces premières conclusions, nous paraissent montrer que les impératifs technologiques des activités nucléaires sont susceptibles de créer un climat neuf dont bénéficiera l'ensemble de l'industrie de la Communauté»...

«Encore qu'il faille se garder d'un optimisme excessif, la Commission croit pouvoir, dans la mesure où le présent rapport permet de passer à conclusions, affirmer sa confiance dans l'industrie nucléaire européenne».

«Si la moisson est loin d'être mûre, du moins le blé a-t-il germé.»

Cet ouvrage est publié dans les quatre langues de la Communauté et sera traduit en anglais. Le prix de vente est fixé à Frb. 75.— (Fr.fr. 625).